



VILLE DE  
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

Le 4 février 2014

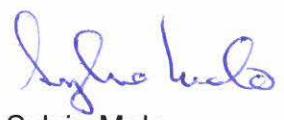
Monsieur Denis Lemelin, président  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
377, rue Bank  
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

**OBJET : Service postal canadien**

Monsieur,

Veuillez trouver, ci-joint, une copie certifiée conforme de la résolution n° 61-02-2014 qui a été adoptée par le conseil municipal prairquois lors de sa séance ordinaire tenue le 3 février 2014 relativement au sujet mentionné en titre.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Sylvie Malo  
Directrice générale adjointe et greffière

P.j.



**Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tenue le 3 février 2014, à 20h, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents monsieur Alain Larue, maire, et les conseillères et conseiller suivant :**

**Mesdames Suzanne Dauphin et Nicole Chevalier et monsieur Serge Landreville, formant quorum.**

---

## **Service postal canadien**

### **Résolution n° 61-02-2014**

ATTENDU QUE Postes Canada dévoilait en décembre dernier un plan de réorganisation des services postaux;

ATTENDU QUE parmi les mesures annoncées, Postes Canada veut mettre fin d'ici cinq ans, à la livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

ATTENDU QUE ces compressions entraîneront la perte de 6 000 à 8 000 emplois;

ATTENDU QUE Postes Canada imposera également une nouvelle tarification, notamment pour l'achat de timbres;

ATTENDU QUE ces mesures auront un impact sur les plus vulnérables, dont les aînés et les personnes handicapées qui devront se déplacer vers des boîtes postales communautaires;

ATTENDU QUE cette décision augmentera l'isolement des personnes aînées et handicapées et qu'elle affectera sans aucun doute leur qualité de vie;

ATTENDU QUE la hausse du timbre rendra le quotidien encore plus coûteux pour les familles, les petites entreprises et les organisations sans but lucratif ;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'interroge sérieusement et s'inquiète des effets de cette réorganisation de Postes Canada, notamment sur la situation et l'installation des boîtes postales communautaires sur le territoire Prairquois;



VILLE DE  
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

**Résolution n° 61-02-2014**

**-2-**

ATTENDU QUE l'implantation de nouvelles boîtes communautaires aura un impact considérable dans nos quartiers résidentiels (localisation, entretien, déneigement, accessibilité pour les personnes handicapées, etc...)

ATTENDU QU'IL y a lieu de faire part à Postes Canada de notre désaccord avec les mesures annoncées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Suzanne Dauphin et unanimement résolu :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. De demander au ministre responsable de Postes Canada de prendre en considération les inquiétudes des municipalités et des villes avant de mettre en place des modifications au *Protocole du service postal canadien* et de veiller à ce que la population et les instances municipales puissent faire valoir leur point de vue face au réseau postal et au service de livraison du courrier.
3. Que copie de la présente résolution soit envoyée à madame Lisa Raitt, ministre des Transports, à monsieur Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, à madame Francine Raynault, députée fédéral ainsi qu'à monsieur Claude Dauphin, président de la Fédération canadienne des municipalités.

Copie certifiée conforme

Sylvie Malo  
Directrice générale adjointe et greffière  
Ce 4 février 2014